



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) PHOTOCLEAN

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Liquide PhotoClean
Autres noms ou codes: 3052101
Usage: Produit de nettoyage pour enlever la couche d'oxygène inhibant
Nom du fournisseur: DenPlus Inc.
Adresse: 333-M Chemin du Tremblay
Boucherville, QC, Canada, J4B 7M1
Téléphone pour informations: 450.641.1330
Téléphone d'urgence: 613.996.6666
Centre Anti-Poison du Québec 1.800.463.5060

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification

Liquide inflammable - Catégorie 2	H225	Liquide et vapeur très inflammables
Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux
Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique - Catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H225 Liquide et vapeur très inflammables
H318 Provoque de graves lésions des yeux
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Conseils de prudence:	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
	P235	Tenir au frais
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact de la victime s'il y a lieu et si possible, Continuer à rincer
	P310	Appeler immédiatement le Centre Anti-Poison/un médecin.

3. INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Liquide fait de propan-1-ol et d'additifs variés.

Ingrédients dangereux	CAS	Plage de concentration (en poids)
Propan-1-ol	200-746-9	80 à 100 %

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers soins nécessaires

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le Centre Anti-Poison ou un médecin si un malaise persiste.
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si possible. Continuer de rincer. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin immédiatement.

4.2 Symptômes et effets les plus importants : aigus ou retardés

Provoque des lésions/une irritation aux yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge immédiate ou d'un traitement spécial

Non nécessaire.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1 Agents extincteurs

En cas d'incendie, pulvériser de l'eau, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse en vaporisateur, de la poudre sèche. Conserver les contenants au frais avec de l'eau pulvérisée s'ils sont exposés au feu. Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers spécifiques du produit dangereux ou du mélange

Liquide et vapeur hautement inflammable. Peut polymériser à la chaleur. Les contenants scellés peuvent explosés s'ils sont chauds.

5.3 Avertissement aux pompiers

Un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés devraient être utilisés en cas d'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition. Porter des gants de protection et un équipement de protection yeux/visage Éviter de respirer les vapeurs. Voir la section 8.

6.2 Précautions environnementales

Éviter les rejets dans l'environnement. Un déversement ou rejet non contrôlé dans les conduites ou cours d'eaux doivent être signalés à l'organisme de réglementation approprié.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir le déversement. Adsorber le liquide avec du sable, terre ou un matériau absorbant adapté. Ne pas adsorber avec de la sciure de bois ou autres matériaux combustibles. Transférer dans un récipient à couvercle pour élimination ou recouvrement. Utiliser seulement des outils sans étincelles.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions en matière de manutention

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Laver soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. Utiliser un équipement électrique à l'épreuve des explosions. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre les précautions nécessaires contre les charges statiques.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder les contenants fermés hermétiquement. Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Conserver enfermés à clé. Conserver à l'abri de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, flammes nues et autres sources d'ignition. Ne pas fumer. Protéger du soleil.

Température de stockage (°C): Ne pas dépasser 25°C.

Matériaux incompatibles: Les agents oxydants, pyrophoriques ou substances auto-chauffantes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Agent nettoyant alcoolisé pour enlever la couche d'oxygène inhibant de la surface des résines durcies par la lumière.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Substance	VEMP	VEMP	LECT	LECT
Propan-1-ol	500 mg/m ³	200 ppm	625 mg/m ³	250 ppm

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée (8 h)

LECT: Limite d'exposition à court terme (15 min)

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Assurer une ventilation adéquate incluant une extraction d'air appropriée du local pour s'assurer de ne pas excéder la limite d'exposition. Il convient de prendre en considération les procédures de travail et le potentiel d'exposition longue durée, car ils peuvent déterminer si un niveau de protection plus élevé est requis. Ces informations sont données à titre de guide général.

Mesures de protection individuelle

Protection yeux/visage Utiliser un protecteur facial/ Des lunettes de sécurité/ Un masque facial complet.

Protection de la peau Utiliser des gants adaptés et des vêtements de protection. Le choix de gants adaptés devrait être confirmé avec le fabricant des gants. Changer de gants si une contamination apparaît ou si la durée de l'activité dépasse le temps de limite de protection. Le temps limite de protection se réfère à l'information garantie par le fabricant des gants.

Protection respiratoire Porter un appareil de protection respiratoire si le niveau probable d'exposition est au-dessus de la limite d'exposition occupationnelle. Un masque à poussière n'est pas acceptable.

Contrôle environnemental de l'exposition

Assurer un contrôle propre au procédé pour s'assurer que les émanations dans l'air sont localement permises.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide bleu
Odeur	Caaractéristique
pH (Valeur)	Ne s'applique pas
Point d'ébullition (°C)	97
Point d'éclair (°C)	22
Inflammabilité (solides, gaz)	Ne s'applique pas
Limites d'inflammabilité (Bas) (%v/v)	2,4
Limites d'inflammabilité (Haut) (%v/v)	10,8
Tension de vapeur (Pascal)	1900 à 20°C
Solubilité (eau)	Soluble
Solubilité (Autres)	Miscible avec la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage (n-Octanol/eau)	Non déterminée
Température d'auto-inflammation (°C)	400
Viscosité (mPa. s)	Non disponible
Propriétés explosives	Ne s'applique pas
Propriétés oxydantes	Ne s'applique pas
Densité (g/ml)	0,81 à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Hautement inflammable

10.2 Stabilité chimique

Stable lorsque stocké à température ambiante normale.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

10.5 Matériaux incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits dangereux de décomposition

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Selon les données disponibles, les critères de classifications ne sont pas remplis.
----------------	---

Tests de mélange ATEmix

Source	Route	Espèces	Valeur
	Orale	Rat	LD50 1870 mg/Kg
	Cutanée	Lapin	LD50 5040 mg/Kg

Corrosion/irritation cutanées	Provoque une irritation cutanée Selon les données disponibles, les critères de classifications ne sont pas remplis. Cause des lésions aux yeux.
Sensibilisation	Selon les données disponibles, les critères de classifications ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Selon les données disponibles, les critères de classifications ne sont pas remplis.
Toxicité reproductive	Selon les données disponibles, les critères de classifications ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	Peut causer de la somnolence ou des vertiges.
STOT - exposition répétée	Aucune.
Danger par aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classifications ne sont pas remplis.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Ce produit n'est pas écotoxique s'il est utilisé et entreposé adéquatement.

Toxicité aquatique	Dose	Heures
Toxicité aiguë des poissons	LC50 4480 mg/l	96
Toxicité aiguë des algues	ErC50 4480 mg/l	96
Toxicité aiguë des crustacés	EC50 6300 mg/l	48

12.2 Persistance et dégradation

Ce produit n'a pas été testé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ce produit n'a pas été testé.

12.4 Mobilité dans le sol

Ce produit n'a pas été testé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

N'est pas classifié selon PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets nocifs

Aucun connu.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas laisser pénétrer la nappe phréatique ou drains. En disposer en accord avec la réglementation locale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

1274

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

n-PROPANOL (PROPYL ALCOHOL, NORMAL)

14.3 Classe de danger relative au transport

Classe	3
Classe IMDG	3
IMDG EMS	F-E, S-D
IATA	3
Code de classification ADR	F1
ADR HIN	339
Catégorie de transport ADR	2
Code de restriction Tunnel	D/E
RID	3
ADN	3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement	Non.
Polluant marin	N'est pas classifié comme polluant marin

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur lors du transport

Attention: Liquide combustible.

14.5 Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement	Non.
Polluant marin	N'est pas classifié comme polluant marin

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur lors du transport

Attention: Liquide combustible.

14.7 Transport en vrac aux termes de l'annexe II de MARPOL et du Recueil IBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT 2015

Règlement sur les produits dangereux - Canada (SORS2015-17)

Loi sur les produits dangereux - Canada (R.S.C., 1985, c. H-3)

Règlement sur l'information concernant les produits dangereux (Québec S-2.1, r. 8.1)

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 12 juillet 2021

Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources que nous considérons comme sûres. Toutefois elles sont données comme guide, sans garantie expressément ou implicitement quant à son exactitude. Nous n'assumons pas la responsabilité et rejetons toutes réclamations pour la perte, dommage, dépenses engagées liées de quelques façons au transport, manutention et utilisation du produit.